CHARTE DE L'ADHERENT de l'association



L'ENGAGEMENT PERSONNEL DE L'ADHERENT

L'inscription à l'association Racines d'Argoat, quelque soit le ou les postes occupés, implique l'inscription individuelle par internet sur le site internet de l'association : www.racines.bzh, et le paiement de la cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale et le respect des règles de l'association.

- Participer aux activités de l'association de façon régulière
- Signaler ses éventuelles absences (02 96 24 90 75 ou racines.argoat@orange.fr)
- Respecter les autres participants et le public
- Respecter les règles de sécurité
- Porter le badge quand cela est obligatoire
- Donner l'autorisation à Racines d'Argoat d'utiliser toutes les photos prises lors de ses activités sur lesquelles le bénévole parait à des fins, mêmes commerciales, en rapport avec la promotion.
- Donner l'autorisation aux responsables de Racines d'Argoat, lors des activités auxquelles le bénévole participe, à prendre toutes les mesures médicochirurgicales nécessaires en cas d'urgence.
- L'association se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne les disparitions éventuelles d'objets et de valeurs personnelles (bijoux, montres, argent, téléphones, vêtements, ...).
- L'usage et bien entendu la diffusion de drogues sont formellement interdits. De même l'abus d'alcool lors des activités de l'association est interdit. Le participant se doit d'adopter une attitude digne et sans reproche.

REGLES PARTICULIERES POUR LES BENEVOLES EVOLUANT SUR LA SCENE

MISE EN SCENE

- Les différents rôles sont distribués par le metteur en scène selon les compétences et les disponibilités de chacun. Quel que soit le rôle attribué, il a toute son importance dans l'ensemble du spectacle.
- Les consignes indiquées par le metteur en scène doivent être respectées pour servir la qualité du spectacle.
- L'adhérent s'engage à participer aux répétitions du spectacle de façon régulière et à toutes les répétitions générales
- Quelles que soient les conditions météorologiques, les participants se présentent impérativement, au lieu habituel, à l'heure habituelle avec les tenues prévues pour le spectacle.

SITE, COSTUMES ET ACCESSOIRES

Le participant s'engage à respecter le site, le matériel, les costumes et les accessoires.

Chacun est responsable des costumes et des accessoires qui lui sont confiés. En cas de disparition ou de détérioration il doit avertir immédiatement la personne responsable.

Le participant s'engage à :

- Gérer avec le plus grand soin les costumes qui lui sont confiés
- Ne rien modifier aux costumes sans l'avis de la responsable, ne pas porter d'éléments anachroniques
- Porter le costume selon les consignes indiquées par les responsables et la mise en scène
- Prévenir les incidents éventuels
- Ne pas fumer en costume
- Restituer les costumes aux dates et lieu indiqués dans un état de propreté satisfaisant. Une caution pourrait être demandée et son encaissement effectué en cas de non-restitution.
- Prendre soin des accessoires utilisés, les ranger dans les endroits prévus à cet effet
- Ne pas toucher aux fils et projecteurs placés sur le sol (sauf personnes habilitées)

CAS PARTICULIER DES MINEURS

La fiche d'inscription comporte un encadré réservé aux participants mineurs. Il est indispensable de le compléter. Dans le cas contraire, le participant mineur ne sera pas accepté pour participer aux activités de l'association.

Tous les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable présent lors des activités de l'association (et donc inscrit également), assurant sa surveillance et sa sécurité, ainsi que sur les trajets menant du domicile au site de l'activité. En cas d'absence d'un tuteur légal, ce dernier doit nommer un autre adulte. Le tuteur légal doit remplir une autorisation parentale par enfant mineur.

REGLES DE SECURITE

Les différentes activités de l'association comportent des actions pouvant présenter des risques, ce qui rend impératif le respect d'un minimum de règles de fonctionnement.

CHEVAUX

• Disposer les chevaux en attente dans les coulisses de manière à laisser un passage suffisant pour les figurants à pied. Ces derniers doivent faire preuve de la plus grande vigilance lorsqu'ils doivent traverser des groupes de chevaux.

COMBATS

• Les différents combats doivent être menés selon les consignes données par la mise en scène. Chacun doit impérativement s'assurer qu'il ne risque de blesser ni un autre participant ni un membre du public

FEU

- Tenir avec soin les flambeaux (un par personne, interdit aux enfants de moins de 12 ans). Respecter les distances de sécurité (2m) avec les autres participants, le public ainsi que les objets inflammables.
- Ne pas tenter de réaliser d'actions dangereuses au-delà de celles demandées par la mise en scène.
 Respecter les consignes données par les responsables.

ANIMAUX

• Les animaux autorisés par la mise en scène, restent placés sous la surveillance et la responsabilité du participant qui en a la charge, et doivent respecter les règles sanitaires en vigueur.

MONTAGE/DEMONTAGE/BRICOLAGE

Afin de garantir la sécurité individuelle de chacun, Racines d'Argoat fournit certains éléments de sécurité qui devront être portés chaque fois que nécessaire :

- Chaussures
- Casque (de sécurité, antiprojection, anti-bruit)
- Gants
- Lunettes de protection

Chaque bénévole reste libre de les utiliser, cependant dans le cas où il ne les utilise pas et n'utilise pas ses propres éléments, il décline toute responsabilité en cas de blessure due à l'absence du port de ces éléments.

DARKING

Le kit de sécurité du parking fourni par l'association doit être porté par les bénévoles de l'équipe parking dans le respect des consignes données : gilet jaune, lampe, etc.

La signature du participant ou du représentant du participant mineur, implique l'acceptation de l'ensemble des règles ci-dessus.

- -La non-application de ces règles pourra entraîner la radiation définitive de l'association.
- -La mise en œuvre de l'assurance multirisque, contractée par l'Association ne pourra intervenir qu'en cas du respect strict des règles fixées dans la présente charte.

Le Président Vincent ALLANIC

Dernière version le 1 février 2022